



La réglementation du marché des matières premières

Actualité législative publié le **04/02/2025**, vu **113 fois**, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

La régulation du marché des matières premières est essentielle pour assurer la transparence, la stabilité et la confiance des investisseurs

Le marché des **matières premières**, incluant des actifs physiques comme les métaux, l'énergie (pétrole, gaz naturel), les produits agricoles (blé, maïs, café, etc.) et les matières premières industrielles, joue un rôle essentiel dans l'économie mondiale. Ces marchés permettent aux producteurs, consommateurs et investisseurs de se couvrir contre les risques de fluctuations de prix, tout en servant de baromètre pour la santé économique de nombreuses industries. Toutefois, en raison de leur importance systémique et de la volatilité souvent associée à ces actifs, leur régulation devient un enjeu majeur de stabilité financière et de protection des acteurs économiques. Cet article vise à explorer en profondeur la **réglementation du marché des matières premières**, en détaillant les principaux cadres législatifs et réglementaires européens et internationaux, ainsi que leurs objectifs, leurs implications et leurs défis.

I. Introduction : Les enjeux du marché des matières premières

Les matières premières occupent une place centrale dans les économies modernes en raison de leur rôle fondamental dans la production industrielle, l'énergie, l'agriculture et les biens de consommation. Les marchés de ces actifs sont donc essentiels pour garantir une allocation efficace des ressources, tout en permettant aux investisseurs d'obtenir des rendements. Cependant, le marché des matières premières est également très sensible à des risques spécifiques, tels que :

- **Les fluctuations de l'offre et de la demande** dues aux conditions climatiques, aux crises géopolitiques ou aux évolutions technologiques,
- **Les manipulations de prix** ou la spéculation excessive qui peuvent fausser les prix des matières premières et créer de la volatilité non justifiée,
- **Les risques systémiques** associés à la concentration des positions sur certains marchés, en particulier dans le cas des grands acteurs financiers ou industriels.

De ce fait, la régulation des marchés des matières premières devient une nécessité pour garantir leur transparence, leur stabilité et la protection des investisseurs. La régulation doit également veiller à éviter les abus de marché, tels que la manipulation des prix ou l'exploitation d'informations privilégiées.

II. Le cadre législatif et réglementaire européen

1. La directive MiFID II et la régulation des marchés des matières premières

La **directive MiFID II** (Markets in Financial Instruments Directive II) adoptée par l'Union européenne en 2014 représente un pilier fondamental dans la régulation des marchés financiers, y compris des matières premières. MiFID II a pour objectif de renforcer la transparence et la surveillance des marchés financiers tout en prévenant les abus. Son champ d'application comprend :

- **La régulation des produits dérivés** : MiFID II impose des exigences strictes concernant les contrats à terme et autres produits dérivés sur matières premières, comme les **futures** et les **options**, afin de garantir que ces produits sont négociés de manière transparente et que les acteurs du marché ne prennent pas de positions excessivement spéculatives.
- **Les plateformes de négociation** : MiFID II étend la régulation aux plateformes de négociation de matières premières, en exigeant que celles-ci soient soumises à une surveillance stricte. Ces plateformes doivent être autorisées et supervisées par les autorités compétentes, comme l'**ESMA** (Autorité Européenne des Marchés Financiers) et les régulateurs nationaux.
- **Les obligations de transparence** : La directive impose des obligations de publication des transactions pour les marchés organisés de matières premières, afin d'assurer la visibilité des prix et des volumes échangés. Cela permet de réduire les risques de manipulation des prix et de garantir une concurrence équitable.

2. Le Règlement européen sur la manipulation des marchés (Règlement MAR)

Le **règlement MAR** (Market Abuse Regulation) est un autre instrument législatif essentiel pour la régulation des marchés des matières premières. Il interdit explicitement certaines pratiques de manipulation de marché, notamment :

- **La manipulation des prix** : Toute activité ayant pour but de fausser les prix des matières premières, que ce soit par la diffusion de fausses informations, la manipulation des transactions ou des positions de marché, est interdite.
- **Le délit d'initié** : Les acteurs du marché qui disposent d'informations privilégiées ne peuvent pas les utiliser pour réaliser des transactions financières sur les matières premières ou sur des instruments financiers liés.

Le règlement MAR s'applique non seulement aux transactions boursières, mais également à toute activité susceptible de perturber le bon fonctionnement des marchés des matières premières, qu'elles soient réalisées sur des marchés réglementés ou en dehors de ceux-ci.

3. La régulation des infrastructures de marché : Les chambres de compensation et les contreparties centrales

La régulation des **infrastructures de marché**, telles que les chambres de compensation et les contreparties centrales (CCP), est également essentielle pour maintenir la stabilité des marchés des matières premières. En vertu de la législation européenne, les CCP doivent répondre à des exigences strictes en matière de gestion des risques, de solvabilité et de transparence. Leur rôle

est de garantir que les transactions sur les contrats dérivés sont honorées, même en cas de défaillance d'une des parties.

Les **chambres de compensation** jouent un rôle particulier en limitant le risque de contrepartie et en garantissant l'exécution des contrats, ce qui contribue à prévenir les risques systémiques.

III. Le cadre législatif et réglementaire international

1. La régulation des matières premières par le CFTC (Commodity Futures Trading Commission)

Au niveau international, la **Commodity Futures Trading Commission (CFTC)**, l'autorité de régulation des États-Unis pour les marchés des matières premières, est l'un des acteurs majeurs dans la supervision de ces marchés. Elle s'assure de la transparence et de la stabilité des marchés des produits dérivés sur matières premières et joue un rôle de régulation des contrats à terme (futures) et des options. La CFTC met en œuvre des règles strictes contre la **manipulation de marché**, la **spéculation excessive** et les **abusive trading practices**.

En particulier, la CFTC impose des **limites de positions** sur certaines matières premières pour éviter la spéculation excessive qui pourrait fausser les prix et créer des instabilités. Elle veille également à ce que les acteurs de ces marchés respectent des standards élevés de **transparence et d'intégrité** dans la négociation des contrats à terme.

2. Les lignes directrices de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (IOSCO)

L'**IOSCO** (International Organization of Securities Commissions) joue également un rôle dans la régulation mondiale des marchés financiers, y compris des matières premières. L'IOSCO établit des lignes directrices pour la régulation des marchés des matières premières, en mettant l'accent sur la **transparence des prix**, la **lutte contre la manipulation des marchés**, et la **protection des investisseurs**. L'IOSCO recommande aux régulateurs nationaux de mettre en place des mesures pour surveiller les activités des acteurs du marché, notamment les **grandes entreprises de négoce** de matières premières, afin d'éviter des comportements antitrust et anticoncurrentiels.

IV. Les défis et perspectives de la régulation des matières premières

1. L'essor des matières premières négociées de manière non régulée

Avec l'augmentation des transactions en dehors des marchés réglementés (dans des **dark pools** ou sur des marchés de gré à gré), la régulation des matières premières devient de plus en plus complexe. Les autorités de régulation doivent trouver un équilibre entre la surveillance stricte des marchés réglementés et la gestion des risques associés aux marchés non régulés.

2. La volatilité des prix et la spéculation excessive

Les marchés des matières premières sont souvent soumis à de fortes volatilités en raison de l'impact des facteurs géopolitiques, climatiques et économiques. Bien que la régulation vise à limiter les effets de la spéculation excessive, il reste difficile de maîtriser la volatilité de certains actifs, comme le pétrole ou les métaux précieux, qui peuvent être affectés par des événements mondiaux imprévisibles.

3. L'adaptation des régulations aux nouveaux produits financiers

Les innovations financières, telles que les **cryptomonnaies** ou les **produits dérivés complexes**, ont modifié la dynamique du marché des matières premières. Les régulateurs doivent adapter leurs règles pour traiter ces nouvelles formes de négociation tout en maintenant la stabilité du marché.